



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PATRICK KANNER

Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

&

THIERRY BRAILLARD

Secrétaire d'État aux Sports

GRAND PROGRAMME DE SERVICE CIVIQUE DÉDIÉ AU SPORT



PRIORITÉ
JEUNESSE

TOUS
SPORT

CONTACTS PRESSE :

Mélanie Branco, attachée de presse de Patrick Kanner :
01 49 55 34 67 - 06 03 42 64 58 - presse@ville-jeunesse-sports.gouv.fr

Charles Salmon, chargé de communication de Thierry Braillard :
06 99 18 69 08 - charles.salmon@sports.gouv.fr

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports, annoncent la création d'un grand programme national de Service Civique dédié au sport dans le cadre du plan « Citoyens du sport ».

Ce programme a pour objectif de mobiliser l'ensemble des composantes du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le secteur associatif sportif et les collectivités locales pour créer, d'ici la fin 2017, 15 000 nouvelles missions dont 4 500 dès cette année.

Offrir à chaque jeune qui en ferait la demande la possibilité de s'engager en Service Civique est l'une des réponses avancées par le Président de la République pour renforcer la citoyenneté et le vivre-ensemble.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le Service Civique a pour objectif de mobiliser la jeunesse pour répondre à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux. Il propose aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Concrètement, il s'agit :

- d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 € ;
- et ouvrant droit à une protection sociale complète.

En 2015, 70 000 jeunes seront accueillis en Service Civique, soit un doublement des effectifs par rapport à l'année 2014. En 2016, ce sont 110 000 qui pourraient effectuer un Service Civique.

Pour en savoir plus :

<http://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-que-le-service-civique>

TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES

Le programme Service Civique dédié aux sports dans le plan « Citoyens du sport » est au cœur de trois priorités du gouvernement pour lesquelles la mobilisation de jeunes en Service Civique peut renforcer sensiblement l'action des pouvoirs publics locaux et nationaux, partout en France.

Ces trois chantiers prioritaires sont :

L'accompagnement social et culturel des événements sportifs pour renforcer leur dimension populaire et inclusive :

- S'appuyer sur la mobilisation populaire liée aux grands événements sportifs internationaux (GESI) ou de tout événement sportif d'envergure nationale ou locale, pour mener des actions d'intérêt général ayant pour but de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, la prise en compte des enjeux du développement durable, de santé publique, d'égalité homme/femme et de citoyenneté.

Le sport, vecteur de citoyenneté, d'intégration et de solidarité :

- Participer à des actions utilisant le sport comme moyen d'intégration pour toutes les catégories de la population exposées à des facteurs d'exclusion (physique, psychique, mental, social).
- Faciliter l'accès des jeunes à la pratique sportive dans les quartiers de la politique de la ville ou dans les zones de revitalisation rurale.
- Favoriser la promotion de l'éthique et des valeurs du sport, participer à des actions mettant en valeur la dimension citoyenne du sport par les principes collectifs, le fair-play, le respect des règles et des autres joueurs.
- Développer la féminisation des pratiques et l'accès des femmes aux responsabilités,
- Contribuer à la mise en œuvre des actions de développement durable au sein des infrastructures sportives.

Le sport-santé :

- Contribuer à la mise en œuvre de programmes préconisant la pratique d'activités physiques et sportives comme vecteurs de bonne santé physique ou mentale, de lutte contre la sédentarité, de bonne hygiène de vie et de prévention des risques de maladie.

L'ensemble de ces missions de Service Civique seront des missions de terrain, au contact direct de la population, car c'est au contact de celle-ci que les volontaires trouveront pleinement le sens de leur mission.

CHANTIER 1 « ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS POUR RENFORCER LEUR DIMENSION POPULAIRE ET INCLUSIVE »

Les volontaires en Service Civique pourront sensibiliser les jeunes, en lien avec les collectivités territoriales, aux risques festifs en amont et pendant les matchs en particulier vis-à-vis des de certaines conduites (alcool, drogues) et les informer sur les précautions nécessaires. Ils pourront développer des rencontres intergénérationnelles ou interculturelles autour des événements sportifs.

Ils s'engagent

Le 1^{er} Juillet 2015, la Fédération Française de Football (FFF) a obtenu un agrément collectif au titre du Service Civique, pour le déploiement, dès l'année 2015, de 300 jeunes volontaires sur l'ensemble de la France métropolitaine et ultramarine. Cet engagement illustre la politique volontariste menée par la FFF depuis quelques années en matière de cohésion sociale.

Déjà une vingtaine de ces structures fédérales s'étaient lancées dans ce dispositif, mais la politique ambitieuse de la FFF menée depuis 2 ans, pour préparer le football de demain, en se servant notamment des événements sportifs internationaux tels que l'Euro 2016, nécessite d'accélérer le changement culturel en marquant leur dimension citoyenne. Or, le dispositif Service Civique est une formidable opportunité pour la FFF d'accélérer ce mouvement, tout en donnant à des jeunes de 18 à 25 ans la possibilité de vivre une expérience unique, enrichissante et citoyenne, et de construire un véritable projet d'avenir.

Les quelques 300 volontaires seront accueillis par près de 17 ligues régionales et 50 districts (sur les 130 centres de ressource possibles).

Ils auront notamment pour mission de favoriser l'accès à la pratique sportive des publics en situation de handicap ou vulnérables, et à sensibiliser à la lutte contre la violence dans le sport ; favoriser la féminisation de la pratique du football ; sensibiliser à la citoyenneté par la pratique du football ; participer à la mise en place d'actions d'accompagnement social dans le cadre de l'Euro 2016, etc.

L'engagement de la FFF en faveur du Service Civique a surtout pour objectif de mettre en relation des programmes d'intérêt général avec le projet d'engagement personnel de 300 jeunes volontaires. Les notions de partage, de mobilisation et d'investissement citoyen prennent tout leur sens face à des défis sociaux et environnementaux en lien avec le monde du football.

CHANTIER 2 « LE SPORT, VECTEUR D'INTÉGRATION ET DE SOLIDARITÉ »

Les volontaires en Service Civique se verront proposer des missions pour :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive aux publics en situation de handicap, notamment en aidant à organiser des manifestations sportives dédiées, à favoriser l'intégration des populations vulnérables par la pratique sportive (personnes sans domicile fixe, population sous-main de justice, personnes issues des quartiers politique de la ville).
- Mener des actions de prévention des comportements inappropriés à destination des clubs et des licenciés en appui des interventions des référents police/gendarmerie, animer des sessions de formation aux valeurs citoyennes du sport dans les établissements scolaires pour la transmission des valeurs citoyennes du sport, aider à l'élaboration des outils pédagogiques destinés à faciliter la transmission des valeurs éducatives et citoyennes du sport.
- Proposer des ateliers ayant pour vocation la promotion du sport dans un environnement naturel préservé visant à engager une démarche éco-citoyenne auprès de pratiquants et favoriser la pratique sportive à faible impact environnemental ; contribuer à la sensibilisation des usagers d'un équipement sportif aux éco-gestes (limiter le sur-équipement, mutualisation des équipements, organisation de co-voiturage, durée des douches...).
- Participer à une enquête sur les motivations des femmes à faire du sport et à diriger des clubs sportifs ; participer à la recherche des leviers ou moyens permettant de développer leur pratique du sport et leur prise de responsabilités au sein des clubs ; inciter les femmes à la gestion d'un club ou à la participation à la vie du club.
- Participer à des ateliers de présentation destinés aux jeunes (lycéens, étudiants, jeunes sans qualification) sur les métiers du sport et les loisirs sportifs, les débouchés professionnels, leurs spécificités, et les formations permettant d'y accéder, en lien avec les structures d'information et d'orientation des jeunes de droit commun, et les organismes de formation.

Ils s'engagent

La Fédération Française de Handball (FFHB) accueille des volontaires depuis 2011, via l'association Unis-Cité. Fort de cette expérience, en 2014, la FFHB décide de porter un agrément national permettant à l'ensemble de ses structures affiliées d'accueillir des binômes de volontaires en Service Civique sur des missions de cohésion sociale. Pour la saison 2014-2015, ce sont donc 72 jeunes qui ont participé à des missions éducatives et sociales dans des structures de handball.

En 2015-2016, le dispositif prend de l'ampleur avec l'accueil de 300 volontaires dans toute la France, y compris en outre-mer, pour mettre en œuvre des missions variées telles que sensibiliser au respect de l'environnement et au développement durable, contribuer à l'intégration des personnes handicapées par la pratique du handball, favoriser l'accès à la pratique du handball pour les jeunes filles et les femmes, favoriser la relation parents-enfants par des activités sportives et para sportives, etc. Par exemple, un binôme de volontaires est actuellement accueilli au Handball club de Villiers-le-Bel pour favoriser la pratique du handball par les jeunes filles, notamment en menant des actions de soutien scolaire via le handball et en participant à l'organisation d'animations, de forums citoyens, de journées, de rencontres en milieu scolaire.

Soutenu par la Fondation Française des Jeux, le programme de déploiement du Service Civique constitue, pour la FFHB, l'outil principal de son plan de cohésion sociale.

CHANTIER 3 « LE SPORT-SANTÉ »

Les jeunes en Service Civique pourront participer à l'organisation des événements « sport / santé » au sein de la structure d'accueil et sur leur territoire d'implantation en vue de sensibiliser le plus grand nombre à la pratique sportive comme outil de prévention des risques sanitaires et de lutte contre la sédentarité; ils pourront aussi initier des démarches de sensibilisation dans les écoles, les structures spécialisées et les maisons de quartier mais également aider à la conception de programmes de santé pour les seniors sous la responsabilité d'éducateurs sportifs spécialisés, et accompagner les participants pendant ces sessions en lien avec les éducateurs.

Ils s'engagent

• Fédération sportive et culturelle de France

Dans le cadre du plan national Sport Santé Bien-Être, la Fédération Sportive et Culturelle de France lance son programme : ATOUTFORM'. Ce programme vise à promouvoir la pratique régulière d'une activité physique ou sportive auprès de tous les publics, et à proposer des actions adaptées aux publics à besoins spécifiques.

La Fédération Sportive et Culturelle de France s'est engagée dans un vaste dispositif de promotion et d'accompagnement d'ATOUTFORM' auprès de ses associations et de tous ses licenciés.

Pour mener à bien cette opération, la FSCF compte sur l'engagement d'une vingtaine de jeunes volontaires en Service Civique. Leur mission consiste à inciter les associations à s'engager dans le programme ATOUTFORM' et à les accompagner dans la mise en place d'actions Sport Santé. Les volontaires participent également à la promotion d'activités adaptées aux différents publics, et ce, en lien avec les partenaires de santé, les réseaux éducatifs et les structures spécialisées.

À l'horizon 2016, la FSCF souhaite déployer ce dispositif sur l'ensemble du territoire national.

• Fédération Française d'aviron

Les Championnats du monde d'aviron 2015 organisés en Savoie ont été l'occasion pour la Fédération Française d'Aviron de promouvoir sa pratique auprès de nouveaux publics en développant des programmes spécifiques autour de l'Aviron scolaire et de l'Aviron Santé.

La Fédération Française d'Aviron a ainsi mis en place un programme de prévention primaire à destination des collégiens, reconnu par les Ministères chargés des Sports et de l'Éducation nationale. « Rame en 5^e » utilise la pratique de l'aviron comme vecteur de sport santé dans les établissements scolaires. Programme éducatif et sportif mêlant pratique de l'aviron et éducation nutritionnelle, il contribue à l'amélioration du bien-être des élèves et participe à la prévention des risques liés à la sédentarité et à l'obésité.

Pour mener à bien cette action, la FFA a souhaité mobiliser une trentaine de volontaires en Service Civique sur le terrain pour mettre en œuvre ce programme auprès des élèves de 5^{ème}, en créant le lien avec les établissements scolaires.

En 2015, 665 classes ont participé au dispositif sur tout le territoire.

LE SERVICE CIVIQUE DANS LE PLAN « CITOYENS DU SPORT », UN GRAND PROGRAMME DE MISSIONS DÉDIÉES

1. Le lancement par Patrick Kanner et Thierry Braillard d'un grand programme de Service Civique dédié au sport le 14 octobre 2015

- L'Agence du Service Civique prend en charge les coûts liés aux indemnités des jeunes volontaires, à leur protection sociale et à leur formation civique et citoyenne. Elle offre aux organismes d'accueil à but non lucratif une indemnité liée au tutorat des jeunes volontaires et propose aux tuteurs de bénéficier d'une formation à leur nouvelle mission.
- L'Agence du Service Civique accompagne chaque fédération désireuse de participer au grand programme dans sa demande d'agrément et l'accompagne dans la définition de son projet d'accueil de volontaires.

2. Un accompagnement des fédérations sportives et des établissements

- Un séminaire a été organisé le 11 mai 2015 qui a réuni plus de 40 fédérations sportives afin de leur présenter le dispositif, de les accompagner dans la définition de leur projet d'accueil et dans la constitution de leur dossier d'agrément national.
- Cet agrément national permet à chaque fédération participant à ce grand programme de déployer le dispositif de manière stratégique et coordonnée au sein de ses structures affiliées. Il permet en effet aux membres de la fédération d'éviter la demande d'un agrément en propre et d'accueillir des volontaires en Service Civique selon les termes de l'agrément accordé à la fédération. Établi à partir de missions déjà réalisées, et progressivement élargi à de nouvelles missions qui pourront être développées dans le cadre de ce programme, le référentiel des missions-types permet de diffuser les bonnes pratiques et d'inciter davantage d'organismes à accueillir des volontaires.
- Ces missions pourront aussi être proposées par d'autres organismes d'accueil agréés, en dehors du périmètre des fédérations sportives (associations de jeunesse et d'éducation populaire notamment, mais aussi collectivités).
- Les établissements publics du ministère et ses services déconcentrés sont également parties prenantes de ce grand programme ; ils accueillent déjà, pour certains, des volontaires et continueront de développer cet accueil.

QUELQUES EXEMPLES DE MISSIONS

qui peuvent être proposées dans le cadre du Grand programme
Service Civique dans le plan « Citoyens du sport »

Rappel sur les conditions d'exercice de la mission de Service Civique dans le secteur sportif :

Dans le cadre de sa mission, le volontaire en Service Civique doit intervenir **en complément et sans se substituer** à l'action des salariés, agents, stagiaires, et/ou bénévoles de l'organisme au sein duquel il effectue sa mission.

Par ailleurs, dans le cadre des activités proposées en mission de **Service Civique**, le volontaire, durant le temps de son engagement, **n'assume aucune tâche d'encadrement des activités physiques et/ou sportives, et ce quel que soit le niveau de pratique** (y compris de découverte, d'initiation ou de loisirs) et quels que soient les diplômes fédéraux ou professionnels qu'il posséderait par ailleurs ou dont la préparation serait en cours, dans le respect du Code du Sport et des textes relatifs au Service Civique.

AXE « ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS »

Mission « Sensibiliser à la citoyenneté européenne »

Objectif d'intérêt général de la mission : contribuer à renforcer la citoyenneté européenne par une sensibilisation et une meilleure connaissance des institutions et des valeurs de l'Europe à l'occasion d'un événement sportif européen.

Types d'organismes : associations, collectivités.

La mission : après un temps de formation, les volontaires se déplacent dans les structures de loisirs de l'agglomération pour sensibiliser, sous forme ludique, aux valeurs de l'Europe. Ils interviennent en complément des animateurs en charge des groupes d'enfants. Outre cette connaissance des valeurs des institutions et des valeurs de l'Europe, les volontaires sont également chargés de faire découvrir aux enfants et aux jeunes les pays accueillis en France à l'occasion de l'Euro 2016. Les volontaires conduisent des animations auprès de structures d'animation, de résidences de personnes âgées, et également dans l'espace public, en lien avec la collectivité, par exemple dans les marchés ou dans la « fan zone ».

Mission « Faire découvrir une pratique sportive à des publics éloignés à l'occasion d'un événement sportif »

Objectif d'intérêt général de la mission : favoriser l'accès au sport pour tous en s'appuyant sur la dynamique d'un événement sportif.

Types d'organisme : clubs, comités départementaux, ligues sportives, collectivités, associations.

La mission : le volontaire a pour mission de favoriser l'accès de jeunes en situation de handicap et de jeunes des quartiers défavorisés à la découverte d'un sport à l'occasion d'un tournoi. Le volontaire est amené à solliciter les structures spécialisées (Instituts médico-éducatifs...) et les associations de quartier situées à proximité des lieux du tournoi afin d'informer ces publics de l'événement sportif et des activités qui leur

seront proposées à cette occasion. Le volontaire peut accompagner ces jeunes tout au long de l'animation « découverte » en apportant un soutien aux participants (aide à l'orientation sur site, aux déplacements si besoin, pour endosser les équipements le cas échéant...). Le volontaire peut ensuite, dans la continuité des liens tissés à l'occasion de cet événement, participer à l'accompagnement social de ce public vers une pratique régulière encadrée (information, aide aux démarches).

Mission « Mémoire du football et des quartiers »

Objectif d'intérêt général de la mission : valorisation de la mémoire des quartiers et de la mémoire du football dans le cadre de l'Euro 2016.

Type d'organismes : Musées, centres d'archives des villes hôtes de l'Euro 2016.

La mission : à la faveur de l'Euro 2016, le volontaire en Service Civique participe à des actions de terrain qui font le lien entre la mémoire individuelle ou collective des habitants et les modalités de transmission de cette mémoire, et qui rendent compréhensibles les enjeux actuels du «vivre ensemble». En particulier, le volontaire est intégré dans les programmes de collectes autour de la thématique « mémoire du football, une autre histoire des quartiers », en lien avec les musées et les centres d'archives et en dialogue avec les populations. Le volontaire collabore à la sauvegarde et à la conservation des traces de la mémoire local du football. Initié aux méthodes développées par les services d'archives, il coopère aux opérations de collecte des témoignages oraux auprès de la population, en lien avec les clubs, les maisons de quartier et les centres sociaux. Avec l'appui des conservations des musées, il participe à la collecte d'objets susceptibles d'être prêtés pour une exposition locale ou donnés à un musée pour enrichir le patrimoine national du football. Il contribue à la valorisation de ces campagnes de collecte en participant à la mise en œuvre d'expositions ou de dispositifs de médiation numérique innovants et participatifs, par exemple l'indexation contributive. Il participe à l'organisation de moments symboliques et/ou festifs pour la restitution de ces actions de patrimonialisation auprès de la population.

AXE « LE SPORT, VECTEUR DE CITOYENNETÉ, D'INTÉGRATION ET DE SOLIDARITÉ »

Mission « Lutter contre les incivilités dans le sport »

Objectif d'intérêt général de la mission : sensibiliser au fair-play et au respect des autres dans la pratique du sport et au sein d'équipements sportifs.

Type d'organismes : clubs, comités départementaux, ligues sportives, collectivités, associations.

La mission : le volontaire participe, en lien avec le référent de l'activité, à la préparation et à l'animation des actions de prévention aux comportements déviants à destination des licenciés des clubs et/ou de jeunes pratiquants hors clubs avec lesquels la proximité d'âge peut faciliter le dialogue et une transmission plus efficace des messages. Il peut participer à la mise en place d'activités ludiques et pédagogiques adaptées aux publics visés ; par exemples : concours de dessins, jeux de rôle mettant en avant un comportement fair play sur le terrain, projections-débats, etc. Il peut également être force de propositions pour des actions nouvelles dans la mesure où son regard neuf et non-professionnel peut apporter un éclairage pertinent.

Mission « Favoriser le lien intergénérationnel autour du sport »

Objectif d'intérêt général de la mission : Aider les personnes âgées à sortir de l'isolement en favorisant des rencontres et des échanges autour du sport.

Type d'organismes : collectivités, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, associations, clubs, comités départementaux, ligues sportives.

La mission : le volontaire a pour mission de favoriser les visites de convivialité auprès de personnes âgées autour d'une passion commune pour le sport ou la pratique du sport-santé (promenades, informations sur les activités physiques et sportives adaptées proposées à proximité par des clubs, accompagnement aux démarches pour visiter le club, se renseigner, s'y rendre). Le volontaire peut organiser des séances de visionnage de matchs à destination des personnes âgées, en lien avec de jeunes bénévoles de clubs.

Mission « Lutter contre les stéréotypes de genre dans la pratique sportive et encourager la parité dans le secteur sportif »

Objectif d'intérêt général de la mission : favoriser l'égalité entre femmes et hommes.

Type d'organismes : associations, clubs, comités départementaux, ligues sportives.

La mission : le volontaire a pour mission de contribuer à la mise en œuvre d'actions favorisant la pratique sportive des hommes et des femmes et leur prise de responsabilités paritaire au sein des clubs. Il pourra en particulier participer à une enquête sur les motivations des femmes, en particulier des jeunes filles, à faire du sport et sur les freins qui les en empêchent. Il pourra contribuer à l'organisation et à l'animation d'activités spécifiques de découverte de pratiques sportives à l'attention d'un public diversifié, en lien étroit avec le référent de l'activité, sans encadrer celle-ci. Il pourra organiser des rencontres entre sportifs et sportives de haut-niveau de disciplines perçues comme particulièrement genrées auprès d'un public diversifié pour contribuer à lever des freins culturels et favoriser une pratique plus mixte de cette discipline.

AXE « LE SPORT-SANTÉ »

Mission « Ambassadeur du sport-santé »

Objectif d'intérêt général de la mission : Contribuer au maintien en bonne santé par la sensibilisation à la pratique d'une activité physique ou sportive

Type d'organismes : associations, clubs, comités départementaux, ligues, fédérations sportives, collectivités, centres sociaux, centres communaux d'action sociale, centres municipaux de santé, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, maison des jeunes et de la culture, maisons de quartier, établissements scolaires.

La mission : le volontaire a pour mission de contribuer au développement de programmes préconisant la pratique d'activité physique et sportive comme vecteurs de bonne santé, de lutte contre la sédentarité, de bonne hygiène de vie et de prévention des risques de maladies. Il pourra sensibiliser le public à des offres de pratiques adaptées visant le maintien en forme plus que la performance, aider à l'organisation de session de découverte de ce type de pratique. Il pourra participer à l'organisation d'événements « sport / santé » au sein de la structure d'accueil et sur le territoire d'implantation en vue de sensibiliser le plus grand nombre ; initier des démarches de sensibilisation dans les écoles, les structures spécialisées, les maisons de quartier ; participer à l'organisation et à l'animation d'ateliers de sensibilisation de jeunes aux thématiques : santé par le sport, hygiène de vie, sensibilisation à une alimentation équilibrée, prévention du dopage.